



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

2025-2026

Mercredi le 2 septembre 2026 à 19h00
Via une plateforme virtuelle

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
3. Nomination de la présidence et du secrétariat de l'assemblée
4. Lecture de l'avis de convocation
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 juin 2025- Année financière 2024-2025
7. Modification des statuts de constitution
 - a. Modification du nom de la Coopérative : Ajout de la dénomination de Coopérative d'intérêt collectif (« CIC »)
 - b. Modification de l'objet-
 - Ajout d'un autre objet : *La Coopérative est exploitée dans l'intérêt de la collectivité qu'est la communauté de la MRC de Lotbinière.*
 - Précision de l'objet actuel en y ajoutant « *et regrouper des personnes ou sociétés ayant un intérêt économique, social ou culturel dans l'atteinte de l'objet de la coopérative* ».
 - c. Modification des autres dispositions : Précision de la mention « La Coopérative n'attribuera aucune ristourne à ses membres et ne versera aucun intérêt sur les parts privilégiées émises aux membres. Par conséquent, la Coopérative est à but non lucratif. »
8. Modification des règlements généraux de la Coopérative
9. Mot du président
10. Présentation du rapport d'activités 2025-2026

11. Rapport de mission d'examen et présentation des états financiers pour l'exercice du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026
12. Demande d'une mission d'examen pour l'exercice du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027
13. Nomination de l'auditeur
14. Répartition des trop-perçus ou excédents
15. Élection des membres du conseil d'administration
 - 15.1 Nomination d'un président et secrétaire d'élection
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée